

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2015

20h30

Présents : Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Patrick Serrager, Pascale Valette, Chantal Piednoël-Parouteau, Bernadette Laffaire, Christophe Terrieux, Arnaud Molas-Coste, et Cathy Ruebenthaler.

Absents excusés : Dominique Antoni représenté par Jacques BOUYGUE et Emmanuel MARSALLON représenté par Christophe TERRIEUX

Autre personne présente : Emmanuelle BOYER, secrétaire,

Secrétaire de séance : Bernadette LAFFAIRE

Le Maire remercie les conseillers et la secrétaire de leur présence et ouvre les débats.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2014

: Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

Participation aux frais de scolarité primaire de Brive pour 2013/2014 : Le Maire informe l'assemblée que M. et Mme AHAMADI de Rochempied ont eu l'autorisation le 17 mai 2013 d'inscrire leur fille en CP à l'école primaire de Brive pour l'année scolaire 2013/2014. Il s'agit d'un cas dérogatoire. La participation demandée par la mairie de Brive s'élève à 541,31 €. Le CM accepte à l'unanimité des votants le paiement de cette participation. Néanmoins, sachant que les enfants dorment la semaine chez les grands-parents à Brive, il sera demandé aux parents de bien vouloir les domicilier à Brive.

Subventions aux associations 2015 : voir tableau récapitulatif joint en annexe.

Assurances de la commune : Le Maire rappelle qu'il a demandé à deux assurances des propositions concernant les contrats de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore reçu les nouvelles propositions. Il convient néanmoins de demander dès à présent un relevé de sinistre multirisque et véhicules à notre assurance. Une consultation sera faite à trois assurances pour le 1^{er} juillet 2015 :

- GAN
- AXA
- ALLIANCE

Refonte et actualisation du site internet de la commune : La commune a un site internet hébergé par MonClocher.com. Cette formule de site ne sera plus mise à jour. L'hébergeur nous propose de refaire le site et de l'actualiser. Deux possibilités :

- Solution basique + reprise données ancien site + paiement en ligne TIPI : **1833 € TTC**
- Solution complète : solution basique + reprise données ancien site + paiement en ligne TIPI + nouvelle page d'accueil + responsive design tous formats (formats pour tablettes, smartphone...) : **4 185,00 € TTC**

Sur ces deux propositions, possibilité de rajouter une option formulaire démarches administratives mise à jour régulièrement pour 106,80 € TTC par an.

Cathy Ruebenthaler présente un devis d'un autre prestataire, ConsonanceWeb à Brive d'un montant de 2 724,00 € TTC, reprenant la même solution complète, à laquelle il faudra ajouter les formations et le nom du domaine. Est précisé que MonClocher.com est propriétaire du site internet de la commune alors qu'avec la solution ConsonanceWeb, la mairie sera propriétaire de son site.

Monsieur le Maire précise que nous pouvons demander une subvention DETR. Il est décidé de rencontrer le prestataire ConsonanceWeb afin d'affiner leur devis et de demander une subvention DETR.

Programme voirie 2015 et demande de subvention DETR : À la suite des délibérations de la commission travaux réunie le 26 janvier dernier, Jacques BOUYGUE présente les priorités définies à partir des estimations de Corrèze Ingénierie concernant les travaux de voirie en investissement envisageables pour 2015.

- Chemin Rural de La Rougerie : 19 927 € H.T
- Voie Communale de Chauffingeal : 20 822,16 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre Corrèze Ingénierie : 832,89 € H.T.

L'État ne subventionnant que les Voies Communales, priorité est donc donnée à la VC de Chauffingeal avec demande de subvention à hauteur de 48% du montant H.T, soit 10 394,42 € de subvention. Ces travaux concernent l'investissement.

En fonctionnement, il y aura l'entretien courant des routes (point à temps) et l'entretien des aqueducs.

Diagnostic accessibilité : La loi impose à toutes les communes un diagnostic concernant l'accessibilité des bâtiments publics. Une consultation auprès de 3 bureaux d'études a été lancée le 28 janvier avec comme date limite de réception des offres le 12 février. Cette consultation ne concerne que le bâtiment mairie, école, salle polyvalente, les autres bâtiments étant accessibles (salle des fêtes, salle d'expo et église). La SOCOTEC n'a pas donné de réponse.

Les offres reçues sont donc :

- **APAVE** avec une offre à **350 € H.T** pour l'ensemble mairie-école-salle polyvalente et **450 € H.T.** pour l'assistance au dossier Ad'Ap et **200 € H.T** pour l'attestation handicapé fin de travaux salle exposition
- Le **Bureau VERITAS** avec une offre à **880 € H.T.** pour le même ensemble mais sans aide Ad'Ap ni attestation salle exposition.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'APAVE, plus complète d'un montant total H.T. de **1 000,00 €** soit 1 200,00 € TTC et pour laquelle une demande de subvention DETR sera faite pour un montant de subvention de **300 €** (30% du montant H.T.). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 en investissement.

Vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux : Comme pour les extincteurs et les blocs secours, obligation est faite aux communes de faire vérifier périodiquement leurs installations électriques. Une consultation a été lancée le 28 janvier auprès de 3 bureaux de contrôle avec date limite de réception des offres le 12 février. Les offres reçues sont les suivantes :

- **APAVE** : 420 € H.T. soit **504 € TTC**
- **Bureau VÉRITAS** : 850 € H.T. soit **1 020 € TTC**
- **SOCOTEC** : 400 € H.T soit **480 € TTC**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ses délégations complémentaires, il choisit la SOCOTEC pour un montant de 480 € TTC par an et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6156 en fonctionnement (maintenance).

Murs du bourg et à Orgnac : conformément au dernier conseil, un dernier devis a été demandé à l'entreprise SASU SERVANTIE aux Quatre Routes du Lot. Le devis s'élève à 7 162,64 € TTC. C'est le moins disant. Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations complémentaires choisit cette entreprise et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 en investissement à l'article 2315.

Demande de concession dans cimetière communal : Le maire lit un courrier reçu d'une personne n'habitant pas la commune mais ayant un lien familial avec celle-ci afin d'obtenir une concession dans le cimetière. Le CM décide que les intéressés ayant une attache réelle avec la commune, une réponse favorable leur sera donnée.

Nomination d'un commissaire enquêteur pour enquêtes publiques /cession réciproque de parcelles avec B. Issartier et aliénation parcelles à Brousse : Le maire propose de nommer Monsieur Jean-Louis MONTEIL, 1^{er} adjoint à Ligneyrac pour les deux enquêtes qui se dérouleront en même temps et sur une durée de 15 jours. Elle se déroulera du vendredi 6 mars au lundi 23 mars 2015. M. Monteil assurera deux permanences de 2 heures, une le jour d'ouverture de l'enquête et l'autre à la fermeture. Une publication dans deux journaux sera faite 15 jours avant l'ouverture et un courrier en recommandé avec accusé de réception sera envoyé à tous les propriétaires et habitants concernés par ces cessions. Ces modalités sont agréées par le Conseil, à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

- **Fête votive 2015 :** Noailhac Intervillages a donné l'information qu'elle n'organisera pas la fête votive cette année, se limitant aux jeux intervillages dont la date n'est pas encore fixée. La commune organisera le dimanche 26 juillet un repas pique-nique et proposera une rencontre de tous les anciens élèves de l'école de Noailhac qui voudront participer. Ce sont d'anciens élèves qui ont demandé qu'une telle rencontre se fasse.
- **Repas des aînés 2015 :** samedi 14 mars 2015, repas préparé et servi par le restaurant La Bastidie à Noailhac. Patrick Serrager se charge de préparer le mot d'invitation qui sera envoyé à tous les séniors de 60 ans et plus avec une date limite de réponse au 6 mars 2015.
- **Proposition d'étude de marché sur l'implantation d'un commerce de proximité sur Noailhac :** Le CM ne pense pas que cela soit intéressant, le risque d'investissement restant à la charge de la commune. Il n'est pas donné suite.
- **Gestion de la salle Expo Faille de Meyssac :** Une réunion aura lieu le 17 février à 20h00 avec la commission participative.
- **Visite du chantier de l'église :** Une visite du chantier de l'église sera organisée le samedi 21 mars 2015, le matin. Une invitation sera envoyée à tous les habitants de la commune. Les personnes intéressées devront impérativement s'inscrire. Les enfants de moins de 12 ans ne seront pas autorisés, pour des questions de sécurité.
- **Permanence au bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :** voir tableau en annexe
- **SIRTOM :** taxe incitative. M. Jacques Bouygue informe que cette taxe va fortement augmenter.
- **Cantine scolaire :** M. Jacques Bouygue indique que le Conseil Général a demandé à toutes les cantines de se mettre à niveau concernant le prix du repas, à savoir 2,60 €. Le prix du repas par le collège de Meyssac est de 2,85 € qui comprend une part d'investissement, investissement qui est en fait supporté par la commune de Meyssac. Celle-ci n'a jamais demandé aucune participation financière aux communes bénéficiant du portage des repas pour leur cantine. Il a donc été décidé que le prix du repas confectionné par le collège restera à 2,85 €. Sur le canton, 7 à 8 communes bénéficient de ce service. Une lettre commune devra être faite afin de demander le maintien de ce mode de fonctionnement.
- **Recensement de la population :** les premiers chiffres annoncent une population de 380 habitants. Ces chiffres ne seront pris en compte par l'État que dans 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire met fin à la séance du Conseil à 23h20.